

**Service de la synthèse budgétaire**

**2018 DFA 9G** - Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 20, 21 et 22 mars 2018, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2018 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ à 1 265,97 M€ pour les autorisations de programme ;
  - ✓ à 353,85 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
  
- pour le budget de fonctionnement à 3 350,64 M€.

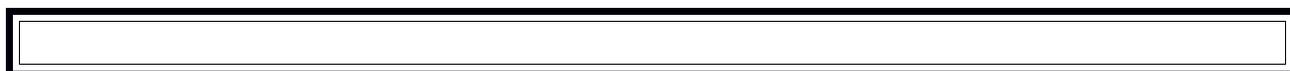
Après prise en compte des résultats du compte administratif 2017 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 1 069,19 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 1 097,25 M€ pour les autorisations de programme ;
  - ✓ à 429,72 M€ pour les crédits de paiement.
  
- le budget de fonctionnement à 3 337,54 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2017.

□□□□  
□□□  
□



## SOMMAIRE

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018.....</b>	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2018.....	
SOUS-TITRE I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....</b>	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....	
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION.....</b>	

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Document budgétaire)**

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Individualisation des autorisations de programme)**

# 1<sup>ère</sup> Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

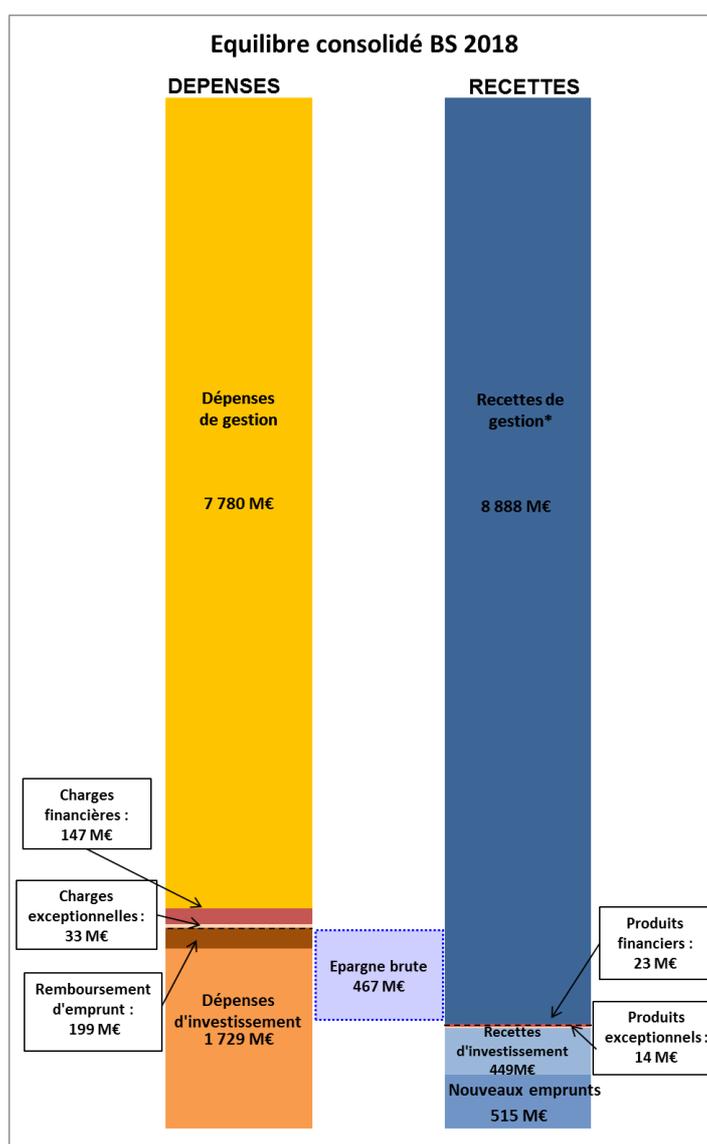
## Précision méthodologique :

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

## TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2018

### A// L'équilibre général du BS 2018

Le projet de BS 2018 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de **446,7 M€** permet, une fois couvert le besoin d'inscriptions supplémentaires de générer un autofinancement supplémentaire de la section d'investissement de **378,3 M€**. Cet autofinancement complémentaire permet notamment de diminuer l'autorisation d'emprunt de 233,4 M€ pour le ramener à **514,7 M€**.



\*Y compris excédents cumulés reportés avant affectation

## **B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes**

### **▪ Les dépenses d'investissement**

**Les inscriptions en dépenses d'investissement se limitent aux restes à réaliser pour 38,4 M€ et à des ajustements entre chapitres.**

Les inscriptions pour les **dépenses de travaux** diminuent de **14 M€**, et les **dépenses d'acquisitions** de **5 M€** du fait de mouvements techniques de transfert vers d'autres chapitres. Ces dépenses initialement budgétées en dépenses de travaux et d'acquisitions seront exécutées via des subventions d'équipement et d'autres chapitres réels d'investissement.

Les **subventions d'équipement** présentent donc une variation à la hausse de **3 M€** et les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de **+ 16 M€**.

### **▪ Les recettes d'investissement**

**Les recettes d'investissement diminuent de 172 M€.** Cela correspond pour 139 M€ à une actualisation prudentielle des recettes de cessions foncières prévisibles en 2018. Cela intègre notamment l'incertitude pesant sur le calendrier de diverses cessions, dont celle de l'opération Pershing. Une diminution 33 M€ est inscrite pour le FCTVA afin de tenir compte du vote du compte administratif et du niveau des dépenses d'investissement en 2017.

L'autorisation d'emprunt est diminuée de 233,4 M€.

### **▪ Les dépenses de fonctionnement**

**Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de -1,25 M€, soit une baisse de 0,02 % par rapport aux crédits votés 2018 post DM1.** Cette baisse correspond intégralement à l'ajustement de la contribution de la collectivité parisienne au budget spécial de la Préfecture de police en application de la clause de revoyure prévue lors de l'adoption du BP 2018 au titre de la mise en œuvre de la loi sur le statut de Paris.

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** sont en baisse de **26,1 M€**, se décomposant de la manière suivante :

- + 2,1 M€ au titre des restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2017) ;
- - 26,7 M€ au titre de la réforme de la facturation nette relative aux établissements d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées (équilibrée en recettes) ;
- - 1,5 M€ par transfert vers les charges à caractère général.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **30,5 M€** par rapport aux crédits ouverts post DM1, dont 23,1 M€ de restes à réaliser et un transfert technique de crédits entre chapitres dont le solde s'élève à 7,4 M€.

Les **contributions** de la collectivité parisienne baissent de **1,25 M€**. En effet, il est proposé une diminution de 1,25 M€ de la contribution au budget spécial de la Préfecture de police, prenant en compte le solde de la réforme du statut de Paris et des transferts des compétences associés.

Les **autres charges de gestion courante** diminuent de **4,5 M€**. Cette variation comprend :

- + 0,9 M€ de restes à réaliser,

- + 3 M€ de mouvements comptables de constitution de provisions pour créances et pour risques sur le Département,
- - 2,4 M€ de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement afin de prendre en compte le budget supplémentaire des ESA,
- - 5,9 M€ par transfert de crédits entre chapitres.

- **Les recettes de fonctionnement**

**Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 42,6 M€, soit une variation de -0,5 % par rapport aux crédits votés post-DM1.**

**La reprise du résultat de la section de fonctionnement** constaté au CA 2017 après affectation à la section d'investissement s'élève à **446,7 M€**.

Les inscriptions au titre des **impôts et taxes** diminuent de **7 M€** en raison de la fin de la double taxation des enseignes (taxe locale sur la publicité extérieure et droit de voirie).

Les **dotations de l'État** sont diminuées de **9 M€**, sous l'effet d'un réajustement de la dotation globale de fonctionnement, qui s'élèvera à 100 M€, compte tenu des dispositions définitivement adoptées en loi de finances 2018 et non connues au moment du vote du BP 2018.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont ajustées à la baisse de **26,6 M€**, principalement dans le cadre de la réforme de la facturation nette (cf. encart ci-après) qui entraîne un recul des recouvrements sur bénéficiaires (- 26,7 M€, mouvement équilibré en dépenses). Parallèlement, 0,1 M€ sont inscrits au titre de mouvements comptables de reprise de provisions pour risques et charges.

## **TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

### **Précision méthodologique :**

Les secteurs présentés ci-après correspondent aux fonctions définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

- **Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la sécurité diminuent de **1,25 M€**, sous l'effet de la baisse de la contribution au budget spécial de la Préfecture de police, prenant en compte le solde de la réforme du statut de Paris et l'impact des transferts de compétences.

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique en matière de santé et d'action sociale sont en recul de **26,1 M€**. Ainsi, dans le cadre de la réforme de la facturation nette 26,7 M€ sont désinscrits (mouvement équilibré en recettes). Par ailleurs, 2,1 M€ de restes à réaliser sont inscrits et un transfert technique entre chapitres est opéré pour un montant de 1,5 M€.

La réforme dite de la facturation nette présente un impact sur les dépenses liées à l'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Selon ce nouveau mode de facturation, les bénéficiaires admis à l'aide sociale règlent directement aux établissements d'hébergement la part qui est à leur charge, le Département ne versant que le reliquat, net de ces participations. Cette réforme a donc un impact concomitant en recettes - le Département cesse de percevoir les participations des usagers au titre de leur hébergement - et en dépenses - le Département cesse de reverser aux établissements cette participation des usagers.

#### - Aménagement des territoires et habitat

Les **recettes d'investissement** consacrées à l'aménagement des territoires et habitat diminuent de 139 M€. Cela correspond à l'actualisation prudentielle des recettes de cessions foncières compte tenu de l'incertitude pesant sur le calendrier de paiement effectif de certaines opérations, notamment Pershing.

#### - Action économique

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à l'action économique sont en baisse de 7 M€ en raison de la fin de la double taxation des enseignes (taxe locale sur la publicité extérieure et droit de voirie).

#### - Services généraux (dont gestion des fonds européens)

Les **recettes d'investissement** des services généraux diminuent de 33 M€. Cela correspond à l'actualisation du FCTVA au montant des dépenses d'investissement 2017.

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux progressent de 26,1 M€ comprenant 24 M€ au titre des restes à réaliser.

Les **charges à caractère général** progressent de 1,5 M€, en raison de divers transferts technique de crédits entre chapitres.

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 0,6 M€ sous l'effet, d'une part, d'un mouvement technique comptable de reprise de provisions pour risques et charges, inscrit à hauteur de 3 M€ et, d'autre part, de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement, revue à la baisse à hauteur de 2,4 M€ pour prendre en compte le budget supplémentaire des ESA.

Les **recettes de fonctionnement** sont réduites de 8,9 M€ correspondant aux mouvements ci-dessous.

Sur la base des informations communiquées à ce jour par l'État, **les dotations de l'État** diminuent de 9 M€ pour s'élever à 615,3 M€. La dotation globale de fonctionnement s'élèvera à 100 M€ (553,1 M€ « part Compensation Part Salaires » incluse) contre 109 M€ (562,1 M€ « part CPS » incluse) prévu initialement au BP, compte tenu des dispositions adoptées en loi de finances 2018.

Enfin, les **autres recettes courantes de fonctionnement** progressent de 0,1 M€, en raison d'un mouvement technique comptable de reprise de provisions pour risques et charges.

**Au titre de l'équilibre du BS**, le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 après affectation, soit 446,7 M€, est ajouté aux recettes de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2017 s'élève à 498,7 M€ dont 52 M€ sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit cumulé de la section ainsi que le montant des restes à réaliser et viennent augmenter les recettes d'investissement.

## **2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2017, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2018 sont établies à :

- 1 265,97 M€ pour les autorisations de programme ;
- 353,85 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2017 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 1 069,19 M€.

A l'occasion du budget supplémentaire, les variations proposées aboutissent à l'inscription de :

- 28,06 M€ pour les autorisations de programme ;
- 75,87 M€ pour les crédits de paiement, qui recouvrent 51,35 M€ de dépenses réelles et 24,52 M€ de dépenses d'ordre.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 097,25 M€ pour les autorisations de programme ;
- 429,72 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

## Les autorisations de programme

### Autorisations de programme terminées

Le présent budget supplémentaire informe le Conseil de Paris du montant des reliquats sur autorisations de programme (AP) terminées, de 44,86 M€ en dépenses et 12,99 M€ en recettes. S'agissant d'opérations ayant fait l'objet d'une liquidation totale en 2017, le terme des AP correspondantes est, comme chaque année, constaté au compte administratif.

Le tableau ci-dessous dresse, par fonctions, les montants correspondants aux autorisations de programme terminées dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2017 :

Fonctions	Libellés	AP terminées 2017	
		Dépenses	Recettes
0	Services généraux	1 878 453,81	7 752 968,82
1	Sécurité	-	-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	9 463 700,59	1 770 404,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 010,31	
4	Santé et action sociale	18 299 503,19	2 948 352,49
5	Aménagement des territoires et habitat	13 085 408,91	-
6	Action économique	1 806 553,18	-
7	Environnement	145 852,24	-
8	Transports	179 086,81	523 100,00
<b>Total général</b>		<b>44 862 569,04</b>	<b>12 994 825,31</b>

### Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 28,06 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses.

Les propositions se répartissent ainsi entre les différentes missions du Département :

Fonctions	Libellés	Ajustements BS2018	
		Dépenses	Recettes
0	Services généraux	4 300 000,00	
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 792 870,00	
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-355 008,00	
4	Santé et action sociale	2 900 000,00	
5	Aménagement des territoires et habitat	6 135 562,00	
8	Transports	285 000,00	
<b>Total général</b>		<b>28 058 424,00</b>	

En dépense, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre 4,30 M€ sur autorisations de programme du budget participatif, 9,75 M€ sur autorisations de programme de plan et 14,01 M€ sur autorisations de programme de projet.

Fonctions	Libellés	Ajustements BS2018			
		Budget participatif	Plan	Projet	Total général
0	Services généraux	4 300 000			4 300 000
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		7 402 870	7 390 000	14 792 870
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		-355 008		-355 008
4	Santé et action sociale		2 700 000	200 000	2 900 000
5	Aménagement des territoires et habitat			6 135 562	6 135 562
8	Transports			285 000	285 000
<b>Total général</b>		<b>4 300 000</b>	<b>9 747 862</b>	<b>14 010 562</b>	<b>28 058 424</b>

## Dépenses

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....14,79 M€

6,25 M€ sont prévus pour l'entretien des collèges dans les cités mixtes. 4,50 M€ sont inscrits pour la première et la deuxième phase des travaux du Collège Lucie Faure (20<sup>ème</sup>). 1,70 M€ serviront à la restructuration du Collège Claude Chappe (19<sup>ème</sup>) et 1,11 M€ correspondent aux travaux d'amélioration des performances énergétiques des collèges.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....6,14 M€

6,14 M€ sont inscrits pour l'enveloppe de crédits délégués par l'État pour la construction de logements dans le cadre des aides à la pierre.

SERVICES GÉNÉRAUX.....4,30 M€

4,30 M€ seront alloués au budget participatif des collèges.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE.....2,90 M€

2,70 M€ sont dédiés au le fond de roulement du SAMU social, et 0,20 M€ permettront de démarrer les études de la PMI 51 boulevard d'Exelmans (16<sup>ème</sup>).

### Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue du vote de la décision modificative n°1 pour 2018 au Conseil de Paris de mars, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 1 265,97 M€ en dépenses.

En prenant en compte les résultats du compte administratif soit 44,86 M€ de termes et 151,91 M€ de mandatements, le montant net cumulé des autorisations de programme avant le BS est de 1 069,19 M€ pour le Département.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1		1 265 967 026,61	
CA 2017	AP terminées	- 44 862 569,04	-3,54%
	Mandatements	- 151 912 795,04	-12,00%
<b>Total des autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS2018</b>		<b>1 069 191 662,53</b>	

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1 097,25 M€.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS		1 069 191 662,53	
	BS2018	28 058 424,00	2,62%
<b>Total des autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS2018</b>		<b>1 097 250 086,53</b>	

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Fonction	Libellé	Stock net après DM1 2018	CA 2017			Stock net avant BS 2018	BS 2018	Stock net après BS 2018
			AP terminées	Mandatements	Total CA 2017			
0	Services Généraux	39 366 232,01	1 878 453,81	4 329 962,24	6 208 416,05	33 157 815,96	4 300 000,00	37 457 815,96
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	181 793 942,24	9 463 700,59	35 122 705,27	44 586 405,86	137 207 536,38	14 792 870,00	152 000 406,38
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6 569 184,03	4 010,31	1 334 987,96	1 338 998,27	5 230 185,76	-355 008,00	4 875 177,76
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisations RMI)	100 714 345,94	18 299 503,19	11 377 859,93	29 677 363,12	71 036 982,82	2 900 000,00	73 936 982,82
5	Aménagement des territoires et habitat	628 988 615,83	13 085 408,91	52 004 264,82	65 089 673,73	563 898 942,10	6 135 562,00	570 034 504,10
6	Action économique	9 736 928,89	1 806 553,18	235 161,85	2 041 715,03	7 695 213,86	0,00	7 695 213,86
7	Environnement	5 553 695,36	145 852,24	121 374,07	267 226,31	5 286 469,05	0,00	5 286 469,05
8	Transports	293 244 082,31	179 086,81	47 386 478,90	47 565 565,71	245 678 516,60	285 000,00	245 963 516,60
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 265 967 026,61</b>	<b>44 862 569,04</b>	<b>151 912 795,04</b>	<b>196 775 364,08</b>	<b>1 069 191 662,53</b>	<b>28 058 424,00</b>	<b>1 097 250 086,53</b>



## Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 75,87 M€ :

- 51,35 M€ d'opérations réelles supplémentaires, comprenant :
  - o +5,70 M€ de transfert de la Ville au Département ;
  - o +45,65 M€ de réinscriptions obligatoires correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2017, incluant le report du résultat de la section d'investissement, déficitaire de 44,43 M€, et la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses (1,21 M€), couverts par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement ;
- +0,50 M€ d'opérations d'ordre entre sections ;
- +24,02 M€ d'opérations d'ordre internes à la section d'investissement.

Chapitres	Libellés	dépenses	recettes
<b>Opérations réelles</b>		<b>51 346 114,71</b>	<b>42 646 114,71</b>
10	Dotations et fonds divers		42 646 114,71
13	Subventions d'équipement	30 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	65 468,11	
204	Subventions d'équipement versées	2 970 000,00	
21	Immobilisations corporelles	52 292,97	
23	Immobilisations en cours	1 094 233,09	
27	Autres immobilisations financières	2 700 000,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	44 434 120,54	
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>24 520 682,56</b>	<b>33 220 682,56</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	500 000,00	2 200 000,00
041	Opérations patrimoniales	24 020 682,56	24 020 682,56
021	Virement de la section de fonctionnement		7 000 000,00
<b>Total général</b>		<b>75 866 797,27</b>	<b>75 866 797,27</b>

En complément de la présentation par chapitres, le tableau suivant présente la répartition des inscriptions par direction :

Directions	dépenses	recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>51 346 114,71</b>	<b>42 646 114,71</b>
Finances	51 346 114,71	42 646 114,71
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>24 520 682,56</b>	<b>33 220 682,56</b>
Finances	2 120 682,56	10 820 682,56
Urbanisme	22 400 000,00	22 400 000,00
<b>Total général</b>	<b>75 866 797,27</b>	<b>75 866 797,27</b>

## Opérations réelles

### Dépenses

Les dépenses réelles (51,35 M€) se composent de 5,70 M€ d'inscriptions additionnelles et de 45,65 M€ de réinscriptions obligatoires issues du résultat, dont 1,21 M€ de restes à réaliser et 44,43 M€ de reprise du déficit cumulé de la section d'investissement.

FINANCES.....51,35 M€

45,65 M€ correspondent à la reprise du déficit cumulé de la section d'investissement et aux restes à réaliser et 5,70 M€ à un transfert de crédits entre la ville et le département.

### Recettes

FINANCES.....42,65 M€

45,65 M€ correspondent à l'affectation du résultat du budget de fonctionnement pour couvrir une partie du déficit d'investissement. Et le FCTVA est diminué de 3,00 M€.

## Opérations d'ordre

Chapitres	Libellés	dépenses	recettes
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>24 520 682,56</b>	<b>33 220 682,56</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	500 000,00	2 200 000,00
041	Opérations patrimoniales	24 020 682,56	24 020 682,56
021	Virement de la section de fonctionnement		7 000 000,00

## **Dépenses**

### *Opérations d'ordre de transfert entre sections*

0,50 M€ sont ajoutés pour l'amortissement des subventions transférables.

### *Opérations patrimoniales*

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 24,02 M€ pour la réintégration patrimoniale des frais d'études et d'insertion.

## **Recettes**

### *Virement de la section de fonctionnement*

L'autofinancement volontaire de la section de fonctionnement, dégagé à hauteur de 7,00 M€, assure l'équilibre de la section d'investissement.

### *Opérations patrimoniales*

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 24,02 M€ pour la réintégration patrimoniale des frais d'études et d'insertion.

### *Opérations d'ordre de transfert entre sections*

2,2 M€ sont ajoutés à la dotation aux amortissements, pour être en adéquation avec la dernière actualisation connue.

## 3<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 20, 21 et 22 mars 2018, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2018 sont établies à 3 350,64 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à -13,10 M€. Le résultat 2017 de la section de fonctionnement y figure pour 120,58 M€.

Les mouvements sont les suivants :

### En recettes :

- Participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département ..... - 107,61 M€
- Produits d'exploitation ..... - 26,07 M€
- Excédent de fonctionnement reporté. .... + 120,58 M€

**- 13,10 M€**

### En dépenses :

- Charges à caractère général, dont 1,75 M€ au titre des RAR + 10,25 M€
- Autres charges de gestion courante, dont 0,45 M€ au titre des RAR - 33,15 M€
- Insertion, dont 1,26 M€ au titre des RAR. + 0,35 M€
- Autonomie, dont 0,85 M€ au titre des RAR. + 0,26 M€
- Dotations aux amortissements et provisions ..... + 2,20 M€
- Autofinancement..... +7,00 M€

**- 13,10 M€**

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Budget 2018 post DM1	Variation BS 2018	Budget 2018 post BS
FISCALITE	2 486 970 485,00	2 486 970 485,00	-	2 486 970 485,00
Reversement de fiscalité Région Ile-de-France	475 293 963,00	475 293 963,00	-	475 293 963,00
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>387 926 947,00</b>	<b>384 645 056,00</b>	<b>- 107 608 305,49</b>	<b>277 036 750,51</b>
Concours de l'Etat	7 162,00	7 162,00	-	7 162,00
Autres participations	61 645 418,00	61 645 418,00	-	61 645 418,00
Participation de la ville au Département	326 274 367,00	322 992 476,00	- 107 608 305,49	215 384 170,51
<b>AUTONOMIE</b>	<b>18 450 000,00</b>	<b>18 450 000,00</b>	<b>-</b>	<b>18 450 000,00</b>
<b>INSERTION</b>	<b>261 090 009,00</b>	<b>261 090 009,00</b>	<b>-</b>	<b>261 090 009,00</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b> (dont ex-produits exceptionnels)	<b>197 754 910,00</b>	<b>197 754 910,00</b>	<b>- 26 073 599,61</b>	<b>171 681 310,39</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>949 752,00</b>	<b>949 752,00</b>	<b>-</b>	<b>949 752,00</b>
<b>PRODUITS SPECIFIQUES</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>-</b>	<b>150 000,00</b>
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>432 000,00</b>	<b>432 000,00</b>	<b>-</b>	<b>432 000,00</b>
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>-</b>	<b>200 000,00</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>120 584 234,11</b>	<b>120 584 234,11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 353 924 103,00</b>	<b>3 350 642 212,00</b>	<b>- 13 097 670,99</b>	<b>3 337 544 541,01</b>

L'inscription de **-13,10 M€** proposée en recettes au budget supplémentaire 2018 résulte des mouvements suivants :

Les produits d'exploitation diminuent de **26,07 M€** en raison, d'une part, de la baisse des inscriptions au titre de la réforme de la facturation nette, d'un montant de **26,68 M€** (équilibrée en dépenses) et d'autre part, d'une recette de **0,5 M€**, correspondant à la quote-part de subvention transférable au titre du plan numérique des collèges, et d'un mouvement technique comptable relatif à la reprise de provisions pour risques et charges de **0,11 M€**.

Le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2017 s'élève à **166,23 M€**. L'affectation à la section d'investissement a été décidée pour **45,65 M€**. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2017 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de **120,58 M€**.

Compte tenu de ces mouvements, il est proposé une diminution de **107,61 M€** de la contribution d'équilibre versée par le budget de la Ville.

## TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Budget 2018 post DM1	Variation BS 2018			Budget 2018 post BS
			BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser de 2017	Variation totale	
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	201 169 500,00	201 169 500,00	-		-	201 169 500,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	886 033 593,00	882 751 702,00	- 25 101 238,61	2 198 402,19	- 22 902 836,42	859 848 865,58
Charges à caractère général	84 787 293,00	82 287 293,00	8 500 000,00	1 750 943,01	10 250 943,01	92 538 236,01
Autres charges de gestion courante	801 246 300,00	800 464 409,00	- 33 601 238,61	447 459,18	- 33 153 779,43	767 310 629,57
* Aides sociales (hors subventions)	693 997 952,00	693 997 952,00	- 26 681 271,61		- 26 681 271,61	667 316 680,39
* Subventions de fonctionnement	38 534 568,00	38 752 677,00	-		-	38 752 677,00
* Dotation de fonctionnement des collèges	19 190 000,00	19 190 000,00	-		-	19 190 000,00
* Fonds de solidarité logement	20 000 000,00	20 000 000,00	-		-	20 000 000,00
* Autres charges (dont ex-charges exceptionnelles)	29 523 780,00	28 523 780,00	- 6 919 967,00	447 459,18	- 6 472 507,82	22 051 272,18
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	216 651 625,00	216 651 625,00	9 200 000,00	-	9 200 000,00	225 851 625,00
Amortissements	102 900 000,00	102 900 000,00	2 200 000,00		2 200 000,00	105 100 000,00
Provisions	-	-	-		-	-
Autofinancement	113 751 625,00	113 751 625,00	7 000 000,00		7 000 000,00	120 751 625,00
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	411 837 709,00	411 837 709,00	-	-	-	411 837 709,00
STIF	384 623 855,00	384 623 855,00	-		-	384 623 855,00
Caisses des écoles	5 376 000,00	5 376 000,00	-		-	5 376 000,00
Enseignement privé	21 837 854,00	21 837 854,00	-		-	21 837 854,00
AUTONOMIE	140 995 513,00	140 995 513,00	- 500 000,00	848 287,01	348 287,01	141 343 800,01
INSERTION	405 514 210,00	405 514 210,00	- 1 000 000,00	1 256 878,42	256 878,42	405 771 088,42
CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	100 000,00	-		-	100 000,00
CHARGES SPECIFIQUES	1 800 000,00	1 800 000,00	-		-	1 800 000,00
ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 089 821 953,00	1 089 821 953,00	-		-	1 089 821 953,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 353 924 103,00</b>	<b>3 350 642 212,00</b>	<b>- 17 401 238,61</b>	<b>4 303 567,62</b>	<b>- 13 097 670,99</b>	<b>3 337 544 541,01</b>

L'inscription de **-13,10 M€** intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2017 pour une somme de **4,30 M€** inscrits à hauteur de :

- **1,75 M€** au chapitre 011 (Charges à caractère général),
- **0,45 M€** au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante),
- **1,26 M€** au chapitre 017 (Insertion),
- **0,85 M€** au chapitre 016 (Autonomie).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2017. Leur montant est constaté au compte administratif, et réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire, hors RAR, atteignent un montant de **-17,40 M€**.

Les charges à caractère général augmentent de **8,50 M€** dans le cadre d'un transfert technique de crédits entre chapitres.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de **33,60 M€** en raison d'une baisse des inscriptions au titre de la réforme de la facturation nette, d'un montant de **26,68 M€** (équilibrée en recettes), d'un transfert technique de crédits de **9,91 M€** vers les charges à caractère général, ainsi que d'une inscription relative à la constitution de provisions pour risques et charges de **2,99 M€**.

Les crédits alloués à l'autonomie sont diminués de **0,5 M€** afin de procéder à un transfert technique de crédits vers les charges à caractère général.

De même, l'inscription au titre de l'insertion est en baisse de **1 M€**, en raison d'un transfert vers les charges à caractère général.

Il est également envisagé d'inscrire **2,2 M€** supplémentaires de dotation aux amortissements.

Compte tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de **7 M€**, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.